



AVIS DE CONVOCATION

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit est convoquée par le soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier le 21 février 2022 à 18 h 30.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

Ordre du jour :

1. Constatation de la validité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Tenue de la séance extraordinaire à huis clos
4. Avis de motion et dépôt du Règlement 512-02-22 modifiant le Règlement 506-12-21 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2022 et les conditions de leur perception
5. Caserne incendie – Autorisation pour la signature de la réception provisoire de l'ouvrage
6. Période de questions
7. Levée de la séance

DONNÉ à Saint-Agapit, ce 17^e jour du mois de février 2022.

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire le 21 février 2022 à 18 h 30

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis ci-dessus conformément à la loi en affichant, une copie le 17 février 2022 à chacun des endroits suivants, savoir : site internet de la Municipalité et bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de février deux mil vingt-deux.

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier